



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE



## Conclusions du Conseil sur la rémunération des dirigeants d'entreprises

*2894ème session du Conseil AFFAIRES ECONOMIQUES et FINANCIERES  
Luxembourg, le 7 octobre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Eu égard au taux de croissance élevé des rémunérations accordées aux dirigeants d'entreprises ces dernières années, un débat public a été engagé dans un certain nombre de pays sur le niveau et la structure, ainsi que sur la transparence de ces rémunérations. D'un point de vue économique, les principales questions qui se posent sont de savoir si le lien entre la rémunération des dirigeants et leur performance est approprié et si les actionnaires disposent d'un pouvoir de contrôle suffisant sur ces rémunérations.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur ce thème et les délégations ont confronté leurs expériences en la matière.

Dans un environnement où le marché joue un rôle moteur, c'est aux actionnaires de la société et aux partenaires sociaux qu'incombe la fixation des rémunérations. Néanmoins, les autorités nationales ont un rôle à jouer s'agissant d'aider à définir un cadre réglementaire adapté et d'encourager de bonnes pratiques et l'autorégulation volontaire, par exemple en adoptant des principes de bonne gouvernance et des règles en matière de transparence et de divulgation des informations, et en accordant des droits de contrôle aux actionnaires.

Le Conseil considère que, eu égard à l'évolution de la rémunération des dirigeants d'entreprises au cours des dernières années, l'efficacité de certaines des dispositions existantes nécessite un examen complémentaire et, éventuellement, l'adoption de mesures au niveau national, compte tenu des cadres réglementaires différents selon les États membres. La recommandation de la Commission de 2004 est appropriée, mais une révision des pratiques et une mise à jour pourraient s'avérer nécessaires.

# P R E S S E

Le Conseil convient des objectifs ci-après.

- **Le cadre de gouvernance devrait être favorable à l'exercice d'un contrôle effectif par les actionnaires** et les organes de direction de la société, notamment sur la politique de rémunération. Dans le prolongement de la recommandation de la Commission de 2004, qui recommande des mesures consistant notamment à publier la politique de rémunération et à lui consacrer un point de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, afin de faire participer les actionnaires et les organes de direction de la société aux décisions, le Conseil souligne qu'il s'agit d'un domaine dans lequel des améliorations seraient souhaitables et qu'il est disposé à prendre des mesures appropriées si nécessaire.
- **La performance devrait être prise en compte dûment et de manière intelligible dans les rémunérations des dirigeants d'entreprises**, y compris les indemnités de départ ("parachutes dorés"), qui devraient être liées de manière appropriée à la contribution du dirigeant à la réussite de la société.
- **Les critères de performances devraient fournir les incitations appropriées.** Comme l'a recommandé le Forum sur la stabilité financière (FSF) pour le secteur financier, les modèles de rémunérations devraient tenir compte de la rentabilité à long terme à l'échelle de l'entreprise tout entière, et les autorités nationales devraient s'efforcer d'atténuer les risques découlant d'une structure incitative axée sur les profits à court terme. Cette question nécessitera une attention accrue dans les mois à venir, compte tenu notamment des travaux réalisés par le FSF.
- Il y a lieu de s'efforcer de prévenir **les conflits d'intérêts potentiels susceptibles de survenir lorsque des dirigeants d'entreprises réalisent des fusions et des acquisitions**, par exemple alors qu'ils détiennent des actions ou des options sur actions de la société offerte.

Le Conseil se félicite de l'intention de la Commission de continuer à passer en revue les pratiques des sociétés et la mise en œuvre de la recommandation de 2004 dans les États membres, en tenant compte de ces objectifs. Le Conseil considère qu'il serait utile de procéder au sein du Conseil ECOFIN à un tour d'horizon des politiques liées à la rémunération des dirigeants d'entreprises, ce qui contribuera à fournir des orientations aux membres sur la base des meilleures pratiques."